



Programme canadien de prêts d'études
DEMANDE D'UNE PÉRIODE SPÉCIALE D'EXEMPTION DES INTÉRÊTS

*PRIÈRE D'ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES
OU DE DACTYLOGRAPHIER*

ATTENTION - Lire d'abord les instructions au verso avant de remplir

PARTIE 1 - DOIT ÊTRE REMPLIE PAR LE REQUÉRANT			
REPLIR TOUTES LES PARTIES, SINON LE FORMULAIRE VOUS SERA RETOURNÉ POUR CORRECTION		Date de naissance J M A	NAS
Nom de famille		Prénom	
Adresse postale (numéro et rue)			App.
Ville			Province Code postal
Téléphone (dom.)		Téléphone (bureau)	Nom et adresse de l'employeur
État civil <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Autre	Le requérant réside-t-il au Canada ou participe-t-il au programme de stages international? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nombre de personnes dans la famille (requérant, conjoint et personnes à charge seulement) <input type="text"/>	

PARTIE 2 - REVENU FAMILIAL		Revenu brut selon la source		
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	
Source	Mois au cours duquel la demande a été signée (réel/prévu)	Mois précédant celui de la colonne 1	Mois précédant celui de la colonne 2	
Revenu brut du requérant	\$	\$	\$	
Revenu brut du conjoint (s'il y a lieu)	\$	\$	\$	
Dons en espèces et revenus de placements	\$	\$	\$	
Revenu familial total par mois	\$	\$	\$	

Mon conjoint rembourse des prêts canadiens d'études (à temps plein ou à temps partiel) Oui Non

➔

Si oui, paiements mensuels / Cumulatif des paiements mensuels /

DÉCLARATION ET SIGNATURE DU CONJOINT

Je déclare que tous les renseignements que j'ai fournis sur cette formule sont véridiques et exacts. Je consens également à ce que tous les renseignements de nature personnelle relatifs à la présente demande fassent l'objet d'une vérification.

Numéro d'assurance sociale

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

SIGNATURE DU CONJOINT ➔ _____

DEMANDE ET ATTESTATION

Je demande, par la présente, une exemption des intérêts sur le capital impayé des prêts mentionnés ci-dessus. Je déclare que tous les renseignements que j'ai fournis dans la présente demande sont véridiques et exacts et que je satisfais aux critères d'admissibilité énumérés au verso. Je comprends que je dois payer tout montant d'intérêts impayés ou demander la capitalisation de ce montant avant le début de la période spéciale d'exemption d'intérêts. À moins d'avis contraire de ma part, vous pouvez capitaliser un maximum de 3 mois d'intérêts impayés immédiatement avant la période approuvée. Vous m'aviserez par écrit du montant capitalisé et du solde impayé du prêt. Si j'étais mineur au moment où j'ai signé un contrat de prêt d'études du Canada, je ratifie ce contrat par la présente. **Je comprends que quiconque fait sciemment, à propos d'un prêt d'études du Canada, une déclaration fautive ou erronée dans une demande ou un autre document, ou fournit délibérément un renseignement faux ou trompeur, est coupable d'une infraction à la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants ou à la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants.**

SIGNATURE DU REQUÉRANT ➔ _____

Date de la demande

J	M	A							
---	---	---	--	--	--	--	--	--	--

PRÊT D'ÉTUDES DU CANADA

DEMANDE D'EXEMPTION DES INTÉRÊTS

INSTRUCTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Les droits et obligations des étudiants sont précisés dans la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants et son Règlement*, ainsi que dans la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants et son Règlement*, et on devra se reporter à ces textes en cas de doute ou de contestation.

1. Lisez attentivement ces instructions et ces conditions.
2. Remplissez le formulaire et remettez-le intégralement (avec toutes ses copies) à votre prêteur.
3. Joignez-y une attestation de revenu brut (exemple : talon de chèque de paie, talon de l'assurance-emploi, talon du bien-être social ou lettre de l'employeur) pour vous et votre conjoint, le cas échéant. Ces pièces sont requises pour chaque colonne remplie dans la partie 2.
4. N'oubliez pas de dater et de signer le formulaire de demande.
5. Le prêteur vérifiera votre revenu et vous enverra une lettre pour vous indiquer où en est votre demande.
6. Si l'on vous a consenti une période spéciale d'exemption des intérêts et que vous n'avez pas d'intérêts impayés au début de cette période :
 - (a) vous n'avez pas à faire de remboursements sur le capital ou les intérêts durant cette période ; et
 - (b) les conditions de remboursement convenues dans le cadre de tout accord de prêt d'études garanti ou de tout contrat de prêt d'études seront prolongées si une période spéciale d'exemption des intérêts vous a été consentie.

CONDITIONS DE L'EXEMPTION DES INTÉRÊTS

1. Tous vos prêts d'études doivent être entre les mains d'un prêteur unique.
2. Votre droit à une période spéciale d'exemption des intérêts ne doit pas avoir été révoqué en application des dispositions du *Règlement fédéral sur les prêts aux étudiants* ou du *Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants*.
3. Vous devez être domicilié au Canada ou participer au programme de stages international.
4. - Si vous avez un prêt d'études à temps plein, vous devez avoir signé un Contrat de prêt d'études garanti consolidé.
- Si vous avez un prêt d'études à temps partiel, vous devez avoir signé un Contrat de prêt simple.
5. Votre revenu familial brut est égal ou inférieur au total des versements indiqués sur le tableau, compte tenu de la taille de votre famille et du montant total des versements mensuels exigés de vous et de votre conjoint s'il y a lieu.

Vous ne pouvez obtenir une période spéciale d'exemption des intérêts à l'égard de vos prêts d'études à temps plein ou de vos prêts d'études garantis, qui débiterait avant le premier jour du septième mois suivant la date marquant la fin de votre dernière période d'études, et ne pouvez présenter une demande de période spéciale d'exemption des intérêts plus de 66 mois après la date de la fin de votre dernière période d'études.
6. Vous n'avez pas bénéficié de la période maximale d'exemption de 54 mois depuis la fin de votre dernière période d'études. (Nota : Les demandes d'exemption des intérêts de plus de 30 mois sont évaluées en fonction du montant des versements mensuels étalés sur une période d'amortissement de 15 ans.)

Votre droit à une période spéciale d'exemption des intérêts peut être révoqué si, en raison de votre conduite lors de votre demande de prêt, ou à l'égard de vos remboursements, vous êtes reconnu coupable d'avoir enfreint une loi fédérale.

Dans la présente formule, on entend par établissement d'enseignement :

- i) un établissement d'enseignement défini selon les critères de la *Loi sur les prêts aux étudiants du Canada*.
- ii) un établissement d'enseignement défini selon les critères de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.

TABLEAU POUR LA PÉRIODE SPÉCIALE D'EXEMPTION DES INTÉRÊTS

Total des versements mensuels requis de l'emprunteur et de son conjoint ou conjoint de fait en vertu de leur convention de prêt et de la convention de prêts d'études garanti (\$).	Si l'emprunteur a obtenu une assistance financière pour étudiant dans une province qui a conclu une entente d'intégration pour l'harmonisation et l'administration des programmes de prêts d'études fédéraux et provinciaux, total des versements mensuels (\$) requis de l'emprunteur et de son conjoint ou conjoint de fait en vertu de leurs conventions de prêts, de leurs conventions de prêts d'études garantis et de toute entente conclue avec les autorités provinciales en vue de la réception de l'assistance financière pour étudiant	Revenu mensuel du ménage, en fonction de la taille du ménage (\$)									
		Nombre de personnes, y compris l'emprunteur, son conjoint ou conjoint de fait et leurs personnes à charge									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
0 - 25	0 - 35	1 684	2 631	3 399	4 009	4 569	5 084	5 545	5 934	6 252	6 493
25,01 - 50	35,01 - 70	1 717	2 678	3 441	4 053	4 615	5 132	5 595	5 985	6 306	6 549
50,01 - 75	70,01 - 105	1 755	2 723	3 482	4 096	4 662	5 180	5 647	6 036	6 360	6 605
75,01 - 100	105,01 - 140	1 792	2 770	3 523	4 140	4 707	5 229	5 697	6 090	6 413	6 661
100,01 - 125	140,01 - 175	1 830	2 806	3 565	4 183	4 753	5 278	5 749	6 144	6 470	6 718
125,01 - 150	175,01 - 210	1 871	2 840	3 608	4 226	4 800	5 328	5 801	6 197	6 526	6 776
150,01 - 175	210,01 - 245	1 912	2 877	3 648	4 270	4 847	5 377	5 853	6 262	6 582	6 832
175,01 - 200	245,01 - 280	1 951	2 917	3 691	4 314	4 894	5 426	5 904	6 317	6 638	6 891
200,01 - 225	280,01 - 315	1 993	2 958	3 735	4 360	4 941	5 476	5 956	6 369	6 696	6 949
225,01 - 250	315,01 - 350	2 034	2 998	3 777	4 405	4 988	5 524	6 007	6 423	6 753	7 008
250,01 - 275	350,01 - 385	2 075	3 039	3 822	4 451	5 036	5 573	6 061	6 475	6 810	7 067
275,01 - 300	385,01 - 420	2 116	3 079	3 867	4 497	5 084	5 624	6 114	6 529	6 867	7 124
300,01 - 325	420,01 - 455	2 158	3 119	3 912	4 542	5 132	5 674	6 168	6 584	6 925	7 184
325,01 - 350	455,01 - 490	2 201	3 159	3 956	4 589	5 179	5 725	6 223	6 638	6 981	7 244
350,01 - 375	490,01 - 525	2 246	3 200	4 002	4 634	5 227	5 775	6 278	6 696	7 040	7 303
375,01 - 400	525,01 - 560	2 289	3 240	4 047	4 681	5 276	5 826	6 333	6 753	7 098	7 363
400,01 - 425	560,01 - 595	2 334	3 280	4 092	4 727	5 326	5 878	6 386	6 810	7 157	7 424
425,01 - 450	595,01 - 630	2 378	3 319	4 136	4 772	5 375	5 930	6 442	6 867	7 215	7 484
450,01 - 475	630,01 - 665	2 423	3 360	4 182	4 818	5 425	5 982	6 496	6 925	7 274	7 544
475,01 - 500	665,01 - 700	2 469	3 401	4 226	4 866	5 474	6 035	6 552	6 981	7 334	7 606
500,01 - 525	700,01 - 735	2 515	3 443	4 271	4 912	5 524	6 088	6 609	7 040	7 393	7 668
525,01 - 550	735,01 - 770	2 563	3 484	4 316	4 959	5 574	6 140	6 664	7 098	7 454	7 730
550,01 - 575	770,01 - 805	2 610	3 525	4 362	5 006	5 625	6 194	6 720	7 157	7 515	7 792
575,01 - 600	805,01 - 840	2 660	3 566	4 407	5 054	5 675	6 248	6 777	7 215	7 576	7 855
600,01 - 625	840,01 - 875	2 709	3 608	4 451	5 102	5 726	6 303	6 832	7 273	7 636	7 918
625,01 - 650	875,01 - 910	2 759	3 649	4 497	5 150	5 777	6 357	6 890	7 333	7 698	7 981
650,01 - 675	910,01 - 945	2 794	3 691	4 541	5 199	5 829	6 411	6 947	7 392	7 760	8 044
675,01 - 700	945,01 - 980	2 827	3 734	4 586	5 248	5 880	6 468	7 005	7 452	7 821	8 108
700,01 - 725	980,01 - 1 015	2 861	3 777	4 631	5 295	5 934	6 524	7 061	7 512	7 883	8 172
725,01 - 750	1 015,01 - 1 050	2 901	3 819	4 677	5 345	5 986	6 581	7 120	7 571	7 946	8 236

Total des versements mensuels requis de l'emprunteur et de son conjoint ou conjoint de fait en vertu de leur convention de prêt et de la convention de prêts d'études garanti (\$).	Si l'emprunteur a obtenu une assistance financière pour étudiant dans une province qui a conclu une entente d'intégration pour l'harmonisation et l'administration des programmes de prêts d'études fédéraux et provinciaux, total des versements mensuels (\$) requis de l'emprunteur et de son conjoint ou conjoint de fait en vertu de leurs conventions de prêts, de leurs conventions de prêts d'études garantis et de toute entente conclue avec les autorités provinciales en vue de la réception de l'assistance financière pour étudiant	Revenu mensuel du ménage, en fonction de la taille du ménage (\$)										
		Nombre de personnes, y compris l'emprunteur, son conjoint ou conjoint de fait et leurs personnes à charge										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
750,01 - 775	1 050,01 - 1 085	2 941	3 863	4 721	5 393	6 038	6 638	7 178	7 631	8 009	8 301	
775,01 - 800	1 085,01 - 1 120	2 981	3 906	4 766	5 443	6 090	6 696	7 237	7 692	8 072	8 366	
800,01 - 825	1 120,01 - 1 155	3 022	3 951	4 811	5 494	6 144	6 753	7 295	7 754	8 136	8 432	
825,01 - 850	1 155,01 - 1 190	3 062	3 995	4 856	5 544	6 197	6 810	7 353	7 816	8 201	8 508	
850,01 - 875	1 190,01 - 1 225	3 102	4 039	4 900	5 594	6 252	6 867	7 412	7 877	8 265	8 573	
875,01 - 900	1 225,01 - 1 260	3 142	4 080	4 946	5 645	6 306	6 926	7 470	7 940	8 329	8 639	
900,01 - 925	1 260,01 - 1 295	3 182	4 121	4 991	5 695	6 361	6 984	7 530	8 003	8 393	8 707	
925,01 - 950	1 295,01 - 1 330	3 222	4 165	5 036	5 746	6 417	7 042	7 589	8 066	8 458	8 773	
950,01 - 975	1 330,01 - 1 365	3 264	4 209	5 081	5 796	6 471	7 101	7 648	8 129	8 523	8 840	
975,01 ou plus	1 365,01 - 1 400	3 305	4 255	5 126	5 846	6 526	7 161	7 708	8 192	8 588	8 907	